

# Quelle part de votre prochaine hausse salariale sera engloutie par l'impôt ?

Le Journal de Québec · 24 janv. 2024 · 32 · emmanuelle.gril@ quebecormedia.com

Vous avez obtenu une augmentation de salaire ? Bravo ! Maintenant, reste à savoir combien il en restera vraiment dans vos poches, une fois que les autorités fiscales auront prélevé leur part.



La question vaut la peine d'être posée, car notre système fiscal est progressif. Cela signifie que plus nos revenus sont élevés, plus on est imposé. Par exemple, pour la tranche de revenus située de 54 000 \$ à 94 999 \$, le taux marginal d'imposition est de 36,12 % (incluant le fédéral et le provincial) en 2023. En revanche, pour les revenus de 100 000 \$ jusqu'à 159 599 \$, il grimpe à 47,46 %. Pour les chanceux qui gagnent 400 000 \$ et plus, on parle de 53,31 %. Mais ce n'est pas tout, car les revenus gagnés ont aussi un impact sur les mesures sociofiscales auxquelles on a droit, comme l'allocation famille, l'allocation canadienne pour enfants, le crédit pour frais de garde, le crédit d'impôt pour solidarité, la prime au travail, le crédit de TPS, etc.

Sans surprise, plus le salaire est élevé et moins on bénéficie de ces mesures.

« C'est pourquoi pour calculer l'impact réel de revenus supplémentaires, quand on reçoit une augmentation par exemple, il faut appliquer le taux effectif marginal d'imposition (TEMI) qui nous donnera une meilleure idée de ce qu'il nous reste réellement », explique Anik Bougie, cheffe de pratique, Planification financière et fiscalité à la Financière des professionnels.

## LES COURBES DE LAFERRIÈRE

Le calcul est complexe, mais heureusement, pour s'y retrouver, on peut utiliser les fameuses courbes de Laferrière, bien connues des planificateurs financiers et fiscalistes.

Claude Laferrière est un fiscaliste québécois et professeur retraité de l'université du Québec à Montréal, qui publie chaque année depuis 1999 une série de courbes montrant clairement

l'effet du taux réel d'imposition sur un revenu additionnel. On peut les consulter sur le site de la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'université de Sherbrooke à cette adresse : [cqff.com/courbes-claudelaferriere/](http://cqff.com/courbes-claudelaferriere/).

Il a préparé 42 courbes en fonction de scénarios décrivant différents types de ménages (célibataire, couple, avec ou sans enfants, famille monoparentale, etc.).

Dans le site, il suffit donc de cliquer sur le tableau du ménage qui vous correspond le plus pour avoir un bon aperçu de votre situation.

#### DEUX EXEMPLES ÉCLAIRANTS

En s'appuyant sur les courbes mises à jour pour les taux applicables en 2023, Anik Bougie a décortiqué la situation de deux ménages. Exemple 1 : célibataire vivant seul de moins de 60 ans, gagnant un salaire brut de 55 000 \$. Selon les tables d'imposition de 2023, son taux d'impôt marginal serait de 36,12 %. Qu'advierait-il s'il recevait une augmentation de 5000 \$ sur son salaire annuel ?

« Le TEMI sur ce revenu serait de 50,1 %. Ses crédits d'impôt pour solidarité et pour la TPS vont diminuer et ses charges sociales vont augmenter », explique-t-elle. Concrètement, cela signifie que sur les 5000 \$, il lui en restera 2500 \$.

Exemple 2 : parent monoparental avec deux enfants. Un seul des enfants a moins de six ans et fréquente une garderie subventionnée. Le salaire brut est de 55 000 \$ et là encore, selon les tables d'imposition de 2023, son taux d'impôt marginal est de 36,12 %. Avec une augmentation salariale de 5000 \$, le portrait change radicalement puisque son TEMI grimperait à 66,7 % ! « La différence entre les deux taux représente l'impact du revenu additionnel sur les mesures sociofiscales qui s'appliquent à ce type de contribuable. Il verrait diminuer l'allocation canadienne pour enfants, le crédit de TPS ainsi que l'allocation famille et le crédit d'impôt pour solidarité. Parallèlement, ses charges sociales augmenteraient », détaille Anik Bougie.

Résultat, il restera dans les poches de ce contribuable seulement 1665 \$...

Même si cela semble paradoxal et venir en contradiction avec la volonté des gouvernements de soutenir les personnes les plus vulnérables, ce calcul démontre clairement que l'impact serait donc plus important pour ce type de ménage.